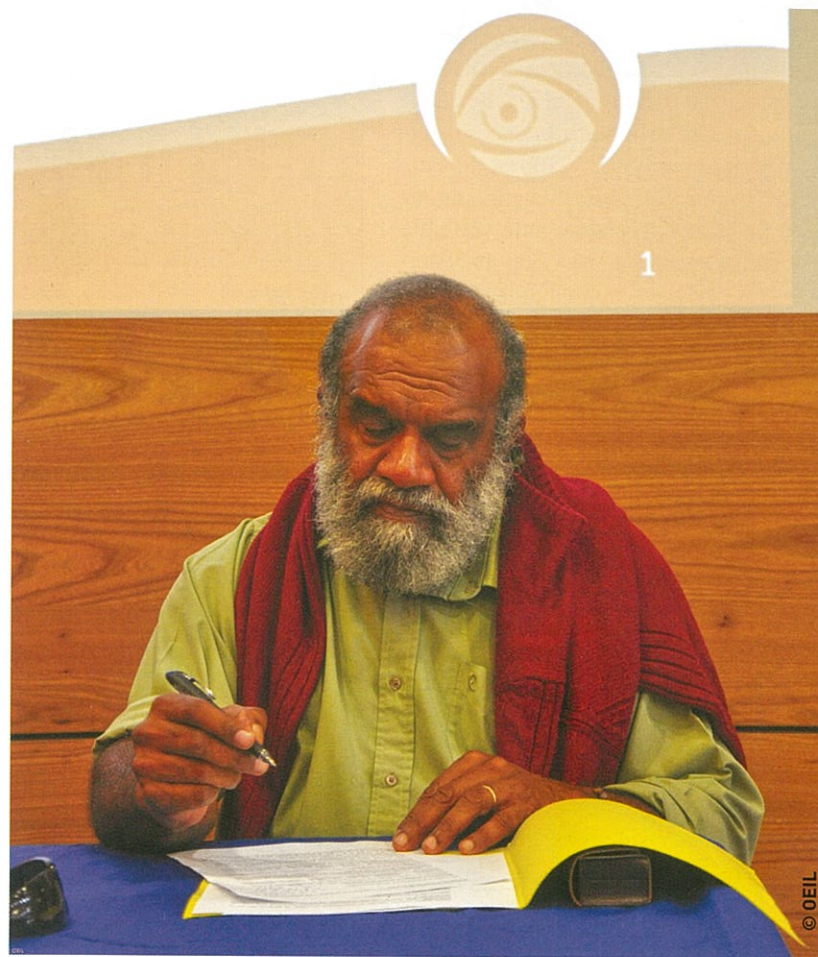


# L'ŒIL ÉLARGIT son champ d'action

L'Œil a rendu public les principales recommandations de la feuille de route de son deuxième mandat (2015-2019) en fin d'année dernière. L'occasion pour l'Observatoire de dresser le bilan de sa première mandature et de présenter ses perspectives d'avenir.



Raphaël Mapou, président de l'Œil, le 16 septembre 2014 lors de la restitution des ateliers de réflexion sur la prochaine feuille de route de l'Observatoire.

« En 2014, une partie des efforts a été consacrée à travailler sur la prochaine feuille de route de l'Œil à partir d'un bilan et d'un audit externes de la structure afin de capitaliser les points forts. 2014 a aussi permis de consolider les bases de l'Œil en finalisant les études et initiatives engagées les années précédentes dans le domaine de la surveillance environnementale. [...] L'année 2014 a par ailleurs permis de pérenniser les outils de communication existants (OEIL Magazines, plaquettes Les essentiels, chroniques radio, Géoportail, etc.) tout en renforçant notre présence dans le Sud autour d'événements et de réunions publiques », commente Matthieu Juncker, le directeur de l'Observatoire.

## Une structure indépendante

Les évaluations de la structure révèlent par ailleurs que l'Œil, quatre ans après sa création, a démontré ses capacités à surveiller de manière indépendante les milieux naturels et les pressions

qui s'y exercent en fournissant aux décideurs et au grand public une information transparente, objective et fiable. Malgré des résultats visibles et en grande partie satisfaisants, des améliorations du fonctionnement de la structure, notamment sur le périmètre et la gouvernance, ont fait l'objet de recommandations.

## Préparer la prochaine mandature

Après examen des sources documentaires, entretiens avec de nombreux acteurs locaux et analyse des critères classiques de l'évaluation (pertinence, cohérence, efficacité, efficience et durabilité), l'Œil apparaît comme faisant pleinement partie du paysage institutionnel de la province Sud. « Il s'est construit une identité à affirmer, a acquis une visibilité à renforcer et a atteint une crédibilité à conforter, qui font de lui aujourd'hui, quoi que contesté, un instrument de démocratie locale et participative nécessaire et reconnu », indique l'auteur du bilan.

Suite à la réflexion d'une quarantaine de partenaires (association, représentants des populations locales, collectivités, syndicats, instituts de recherche et industriels), l'Observatoire a ainsi pu identifier cinq recommandations portant sur le périmètre, la gouvernance, les communications, les données et la veille environnementales ainsi que les moyens financiers et humains.

## Vers un suivi environnemental à l'échelle du pays

Au sujet du périmètre d'action, il s'agit de conserver la souplesse offerte par les statuts de l'Œil qui lui permettent d'intervenir selon les besoins et les circonstances, à diverses échelles territoriales, allant d'une zone comme le Grand Sud jusqu'à la province Sud ou même le Territoire.

Malgré les priorités définies par les statuts, les interventions devraient être déterminées par l'origine géographique de ses membres et partenaires et en



Avant une mission terrain, les agents de l'Œil établissent un protocole de mesure ou de suivi, avec l'appui du Conseil scientifique de l'Observatoire.



Un agent de l'Observatoire lors d'une mission terrain le 8 mai 2014 suite à l'acidification du creek de la Baie Nord.

fonction des thèmes qui lui sont demandé de couvrir.

À l'origine créé pour surveiller l'Usine du Sud, l'Observatoire pourrait ainsi étendre son périmètre d'action à certaines zones comme la côte Oubliée, à l'ensemble de la province Sud puis de la Nouvelle-Calédonie. « Demain, si les partenaires sont d'accord, nous pourrions rendre compte dans notre portail environnemental du suivi des feux et incendies, du paysage, de la dégradation des sites naturels et des espèces envahissantes. Notre ambition partagée par les membres de l'Œil issus de la société civile est de participer à la mise en place d'une nouvelle gouvernance 'pays' sur le plan du suivi environnemental », analyse Raphaël Mapou, le président de l'Observatoire. Par ailleurs, l'Œil souhaite encourager toutes actions permettant de mieux mettre en réseau les acteurs et de communiquer sur les missions et réalisations, en particulier avec le monde de la Recherche et Développement.

Cette synergie pourrait notamment se concrétiser par la création d'un forum régulier d'information et d'échange avec les acteurs scientifiques et techniques ou la mise en place de partenariats sur des programmes et projets communs (études ou événementiels par exemple).

## De nouveaux leviers de financement

La convention cadre pour la période pluriannuelle précédente fixait les ressources propres de l'Œil à des montants maximaux variables selon les années. Les besoins annuels de financement de l'Œil, destinés à couvrir ses charges d'exploitation et ses missions relevant directement de son cœur de métier, sont estimés à 125-135 millions de francs CFP. Les attentes exprimées conjuguées à l'augmentation possible du niveau d'activités de l'Œil suggèrent des besoins supplémentaires. Dans ce contexte, la structure doit maintenir un niveau de ressources annuelles minimum compris entre 125 et 135 millions sur

la période de référence, c'est-à-dire 5 ans, rechercher des gains internes de productivité et envisager la recherche de ressources complémentaires auprès d'autres industriels et collectivités.

## 1 OBSERVATOIRE, 3 MISSIONS

L'Observatoire de l'environnement, opérationnel depuis 2010, a été créé pour évaluer l'état de l'environnement et suivre son évolution face aux pressions grandissantes des activités humaines. Il est devenu un outil incontournable d'éclairage et d'aide à la décision en province Sud et poursuit 3 objectifs principaux : surveillance, recherche et information.

Plus d'informations sur le site [www.oeil.nc](http://www.oeil.nc)